

Le Bureau des passeports délivre aussi des passeports diplomatiques, de couleur rouge, aux diplomates canadiens, aux dignitaires représentant le gouvernement, aux courriers diplomatiques et aux citoyens qui représentent officiellement le Canada aux conférences internationales d'ordre diplomatique.

Le Bureau délivre aussi un passeport spécial aux représentants du gouvernement du Canada qui se rendent à l'étranger en service commandé. C'est le cas des membres du Conseil privé qui ne font pas partie du Cabinet fédéral, des députés, des membres du Cabinet d'une province ainsi que des fonctionnaires et des particuliers désignés pour participer à des conférences qui ne sont pas de nature diplomatique.

S'ils voyagent aux frais du gouvernement, les membres de la famille d'un représentant officiel peuvent obtenir un passeport diplomatique ou un passeport spécial. C'est au ministre des Affaires étrangères et du Commerce international qu'il revient de déterminer leur admissibilité. Le passeport diplomatique et le passeport spécial sont valides pour cinq

et qui ne peuvent pas obtenir un document de voyage de leur pays d'origine. Le certificat d'identité est valide dans tous les pays qui figurent dans le document pour une période d'un an ou de deux ans, avec la possibilité de prorogation pendant un maximum de trois ans, à raison d'un an à la fois.

Services à long terme et à venir

Le Bureau des passeports est constamment à la recherche de nouvelles technologies qui lui permettront d'améliorer l'efficacité et le service aux clients. Nous avons réalisé des progrès importants au niveau du Programme de perfectionnement de la technologie conçu pour intégrer les technologies de pointe au processus de délivrance des documents de voyage canadiens. Nous espérons que les changements tels le système d'opération de réseaux étendus et les fibres optiques sauront améliorer nos liens au sein de l'organisme et permettront un échange rapide d'information touchant nos clients.

Le Bureau des passeports étudie la délivrance possible d'une carte passeport et les sondages indiquent des

?> La popularité grandissante du voyage par chemin de fer au milieu du XIXe siècle donne lieu à une explosion du tourisme par toute l'Europe et entraîne l'effondrement du système des passeports et des visas. Pour réagir à cette situation de crise, la France abolit tout simplement le passeport et le visa, en 1861. D'autres pays européens suivent en 1914, l'obligation de détenir un passeport est éliminée pratiquement partout en Europe... jusqu'à la première guerre mondiale.<

ans, mais le titulaire cesse d'y avoir droit et doit le rendre au Bureau des passeports, à la date où prennent fin son statut ou ses fonctions officiels.

Les missions du Canada peuvent délivrer, au nom du Bureau des passeports, des passeports d'urgence aux voyageurs canadiens qui se trouvent dans une situation exceptionnelle à l'étranger.

Le Canada délivre des titres de voyage pour réfugiés autorisés par la Convention de 1951 des Nations Unies relative au statut de réfugié. Ces documents sont remis aux résidents permanents et aux titulaires d'un permis du ministre auxquels le statut de réfugié a été accordé par Citoyenneté et Immigration Canada. Les titres de voyage pour réfugiés sont valides dans tous les pays autres que le pays d'origine du titulaire. Ils sont valides pour deux ans, mais peuvent être prorogés pour une période ne dépassant pas cinq ans, à raison d'un ou de deux ans à la fois.

Les certificats d'identité sont délivrés aux apatrides qui ont été admis au Canada, y ont résidé moins de trois ans

résultats très prometteurs. Son but est de faciliter le passage aux frontières entre le Canada et les États-Unis.

De récents essais de CANPASS ont été menés à l'Aéroport international de Vancouver dans le but de démontrer les avantages de ce document de voyage frontalier, destiné aux voyageurs d'affaires qui traversent fréquemment les frontières canado-américaines.

Le Bureau des passeports espère pouvoir répondre continuellement aux besoins des Canadiens en matière de voyages et d'affaires. C'est un service nécessaire que nous sommes fiers d'entreprendre. Nous essayons de rendre le premier pas et chaque pas suivant d'autant plus facile. Cette année a su démontrer que le Bureau des passeports est tout à fait capable de s'adapter au changement et que ses services et son personnel ne connaissent aucune limite...

